

CORPORATION DES CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES DU QUÉBEC ET CORPORATION CarrXpert

Imaginez un instant l'improbable : vous arrivez au travail le matin et on vous apprend que votre directeur général a malheureusement perdu la vie dans un accident de la route.

Qu'arriverait-il à votre entreprise? Ou encore, si vous ou votre associé étiez victimes d'un grave accident pendant vos vacances, quelles seraient les conséquences?

Pourriez-vous continuer à respecter vos engagements, et ce, sans sacrifier une partie de vos actifs? Quel serait l'impact financier suivant la perte d'une personne-clé de votre organisation et quelles seraient vos ressources disponibles pour faire face à cette épreuve?

Le succès d'une entreprise repose d'abord et avant tout sur la qualité et l'excellence de ses ressources humaines. Dans un secteur aussi concurrentiel que le nôtre, cet aspect est encore plus évident; c'est pourquoi il importe de bien protéger cet actif précieux. Bien que la perte d'un être humain soit irréparable, il est possible, grâce à ce plan d'assurance, de minimiser les répercussions, sur le plan économique, d'une telle catastrophe.

Vous êtes donc invités à considérer et/ou renouveler les adhésions de votre personnel-clé au programme unique et sur mesure **Autodéfense+ des membres de la CCAQ et des membres CarrXpert.**

S'adressant à vos employés-clés ainsi qu'à vos membres de la classe exécutive, ce plan abordable vous procure un soutien financier en cas de blessures graves ou en cas de décès accidentel.



CCAQ

CORPORATION DES
CONCESSIONNAIRES
AUTOMOBILES DU
QUÉBEC

C'EST SIMPLEMENT
LE QUÉBEC
QUI AVANCE



PROGRAMME AUTODÉFENSE+ 2023

*Programme d'assurance accident
dédié aux personnes-clés &
à la classe exécutive.*

Il a été conçu exclusivement
à l'intention des membres de
la Corporation des
concessionnaires d'automobiles du
Québec et des membres CarrXpert



American International Group Inc. (AIG) est un groupe d'assurance international de premier plan, servant des clients dans plus de 100 pays et juridictions.

La compagnie offre une protection d'assurance accident tous risques qui englobe les accidents au travail ou à l'extérieur, à domicile, en voiture, en train ou en tant que passager sur un vol commercial. Les prestations en cas de décès ou mutilations graves sont payables en plus de toute autre police d'assurance.

Le Programme Autodéfense+ est garanti par la Compagnie d'assurance AIG du Canada et est administré par :



**FIER
PARTENAIRE
DE LA CCAQ**



**AGA
ASSURANCES
COLLECTIVES | SERVICES
AUTOMOBILES**

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES MEMBRES CCAQ ET CarrXpert

AGA.CA/SERVICESAUTOMOBILES



CCAQ

CORPORATION DES
CONCESSIONNAIRES
AUTOMOBILES DU
QUÉBEC

C'EST SIMPLEMENT
LE QUÉBEC
QUI AVANCE



140, Grande Allée Est, bureau 750
Québec (Québec) G1R 5M8

ADMISSIBILITÉ

Tous les concessionnaires et détenteurs principaux de franchises membres de la CCAQ et de CarrXpert ainsi que leurs employés-clés, âgés de moins de 75 ans, sont admissibles au programme Autodéfense+. La limite d'âge pour adhérer initialement au plan est de 70 ans.

NATURE DE L'ASSURANCE

Le programme Autodéfense+ assure une protection en cas de décès ou de mutilation suite à un accident. Le capital assuré est doublé en cas de décès accidentel sur les lieux du travail ou sur la route, à bord d'un véhicule de tourisme, et ce, jusqu'à 1 000 000 \$. Cette assurance est valide 24 heures par jour, 365 jours par année, partout dans le monde, peu importe que l'accident soit relié au travail ou non. La couverture se poursuit lorsque vous voyagez à titre de passager dans un avion de lignes commerciales, mais non en qualité de pilote ou de membre d'équipage.

CAPITAL ASSURÉ

Vous pouvez choisir parmi les quatre options suivantes :

- Option 1 :** Capital assuré de 50 000 \$ par personne
- Option 2 :** Capital assuré de 100 000 \$ par personne
- Option 3 :** Capital assuré de 250 000 \$ par personne
- Option 4 :** Capital assuré de 500 000 \$ par personne

PRIME ANNUELLE

- Option 1 :** 90 \$ par personne
- Option 2 :** 185 \$ par personne
- Option 3 :** 455 \$ par personne
- Option 4 :** 910 \$ par personne

INDEMNITÉS

En cas de décès ou de mutilation suite à un accident, le programme prévoit le versement des indemnités suivantes : 100 % du capital en cas de décès, coma, perte des deux mains ou des deux pieds, perte de la vue complète des deux yeux, perte d'une main et d'un pied, perte d'un pied et de la vue complète d'un œil, perte de la parole et de l'ouïe, perte de l'usage des deux bras ou des deux mains, 80 % de la somme assurée si perte d'un bras ou d'une jambe, perte de l'usage d'un bras ou d'une jambe, 75 % perte d'une main ou d'un pied, 75 % de la perte de la vue complète d'un œil, 75 % perte de l'usage d'une main ou d'un pied, 33,33 % perte d'un pouce et de l'index d'une main, 75 % perte de la parole ou de l'ouïe, 66 % perte de l'ouïe d'une oreille, 33,33 % perte des quatre doigts d'une main et 25 % perte de tous les orteils d'un pied. Nous doublons le montant assuré en cas de paralysie.

Minimise les répercussions financières engendrées par la perte de vie d'un employé de votre concession des suites d'un accident ou suivant une maladie grave.

PRINCIPAUX AVANTAGES

- Protection payable en cas de décès ou de mutilation suite à un accident;
- Régime Bonifié - Prestations pouvant atteindre 1 000 000 \$ par assuré en cas de décès accidentel, si vous êtes à bord d'un véhicule de tourisme ou d'un décès accidentel au travail;
- Prime très abordable;
- Garanties complémentaires améliorées;
- Bénéficiaire : la concession ou toute autre désignation de votre choix;
- Aucun questionnaire médical requis;
- Prestations payables indépendantes de toute autre indemnité que vous pourriez recevoir.
- Garantie double indemnité

- ✓ Prestations hebdomadaires en cas d'invalidité totale causées par un accident
- ✓ Invalidité totale et permanente
- ✓ Prestation pour la condition physique en cas d'invalidité
- ✓ Allocation parentale

Veillez vous référer à la brochure
jointe **Autodéfense+** afin de
prendre connaissance des bénéficiaires et
des améliorations du programme.

MODALITÉS D'ADHÉSION

Pour adhérer au programme Autodéfense+, vous n'avez qu'à remplir, signer et dater le certificat ci-contre, et à le retourner à l'adresse indiquée, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de:

AGA assurances collective

RENOUVELLEMENT

La protection se renouvelle une fois l'an, soit au moment du renouvellement du contrat-maître le 1er octobre.

Toutefois, vous pouvez adhérer en cours d'année en payant les primes selon le prorata du nombre de mois restants. Vous devez être membre de la CCAQ ou CarrXpert et acquitter votre prime annuelle pour être admissible.

LIMITE GLOBALE D'INDEMNISATION

Le versement d'indemnité sera limité à un plafond de 2 500 000 \$ par certificat par accident et à un plafond de 7 500 000 \$ par accident, tous certificats confondus.

EXCLUSIONS

Le programme ne couvre pas les pertes résultant de ce qui suit :

- le suicide, une tentative de suicide,
- l'automutilation ou toute tentative en ce sens;
- la guerre, déclarée ou non, ou tout acte de guerre;
- le service dans l'armée de terre, de mer et de l'air de n'importe quel pays;
le voyage à titre de pilote ou de membre d'équipage d'un aéronef.

Les renseignements contenus dans le présent dépliant constituent un résumé des principales caractéristiques du programme Autodéfense+. Ce dernier est soumis aux dispositions de la police d'assurance n° SRG 9103051E établie par la Compagnie d'assurance AIG du Canada à la Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec.


CCAQ

 CORPORATION DES
 CONCESSIONNAIRES
 AUTOMOBILES DU
 QUÉBEC

 C'EST SIMPLEMENT
 LE QUÉBEC
 QUI AVANCE

WWW.CCAQ.COM


PROGRAMME AUTODÉFENSE+

CERTIFICAT CLASSE EXÉCUTIVE & PERSONNES- CLÉS


AGA

 ASSURANCES
 COLLECTIVES

SERVICES
AUTOMOBILES

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES MEMBRES CCAQ ET CarrXpert

AGA.CA/SERVICESAUTOMOBILES

IDENTIFICATION DE LA CONCESSION

Nom		n° de licence commerçant	
Adresse			
Ville et province		Code postal	Téléphone

OPTIONS AUTODÉFENSE+

OPTION	CAPITAL ASSURÉ	PRIME ANNUELLE	CAPITAL ASSURÉ : DÉCÈS À BORD D'UN VÉHICULE DE TOURISME ET AU TRAVAIL
<input type="checkbox"/> 1	50 000 \$	90 \$	100 000 \$
<input type="checkbox"/> 2	100 000 \$	185 \$	200 000 \$
<input type="checkbox"/> 3	250 000 \$	455 \$	500 000 \$
<input type="checkbox"/> 4	500 000 \$	910 \$	1 000 000 \$

Nom de la personne à assurer et fonction	Date de naissance	Bénéficiaire	Option	Prime	\$
Courriel:	A / M / J				
Nom de la personne à assurer et fonction	Date de naissance	Bénéficiaire	Option	Prime	\$
Courriel:	A / M / J				
Nom de la personne à assurer et fonction	Date de naissance	Bénéficiaire	Option	Prime	\$
Courriel:	A / M / J				
Nom de la personne à assurer et fonction	Date de naissance	Bénéficiaire	Option	Prime	\$
Courriel:	A / M / J				
Nom de la personne à assurer et fonction	Date de naissance	Bénéficiaire	Option	Prime	\$
Courriel:	A / M / J				

Nous vous conseillons de consulter votre fiscaliste concernant les avantages et les impacts fiscaux relatifs aux principes d'une police DMA pour employés-clés.

TOTAL PARTIEL

\$

Notes : La TPA de 9% est obligatoire
+ TPA (9 %)

\$

- Éligibilité jusqu'à 85 ans (adhérez avant l'âge de 70 ans)

- Un seul certificat par assuré admissible

*Le présent certificat fait office de preuve de couverture auprès de l'assureur

PRIME TOTALE

\$

IMPORTANT : Libellez votre chèque à l'ordre de **AGA assurances collectives** et expédiez-le avec ce formulaire dûment rempli à : **AGA assurances collectives, 3500 boul. de Maisonneuve O., bureau 2200, Westmount, Québec, H3Z 3C1.**
ATTESTATION Veuillez svp signer ce formulaire et nous le retourner.

Je suis membre de la Corporation des concessionnaires automobiles du Québec ou membre CarrXpert. SVP de signer le formulaire et nous le retourner.	Signature	Date
---	-----------	------